

Pages de gauche

Mensuel d'opinions socialistes

ÉDITORIAL

Pages de gauche et vous

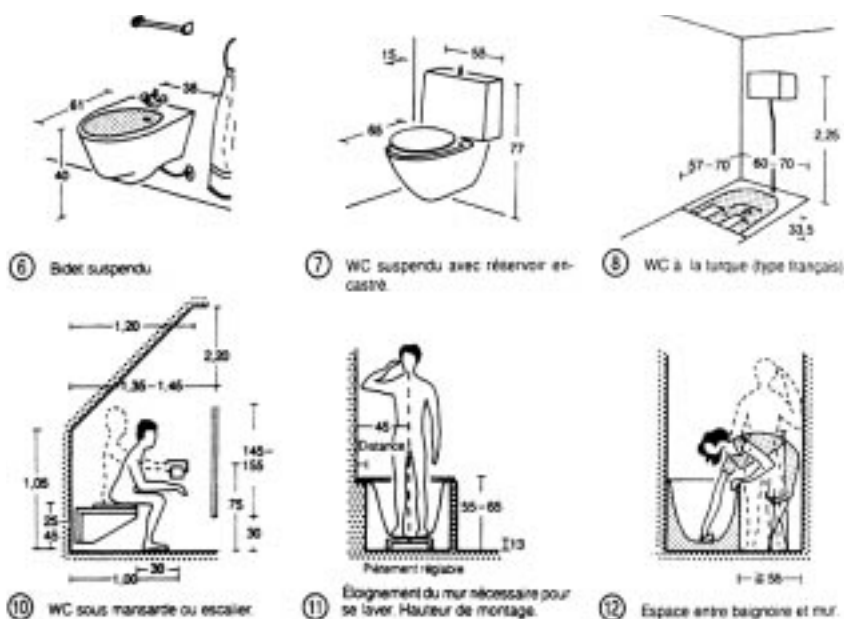
Informez sur le monde tel qu'il est et proposez des alternatives socialistes là où elles sont nécessaires. C'est la raison d'être des *Pages de gauche* que vous retrouvez régulièrement dans votre boîte aux lettres.

Lors de sa récente assemblée générale (AG), l'Association *Pages de gauche* qui assume la responsabilité pour votre journal a fait un bilan critique des trois premières années d'existence de ce mensuel d'opinions socialistes. Avec un peu plus de 1000 abonné-e-s, une rédaction et un comité enthousiastes, les conditions sont données pour se lancer dans une nouvelle offensive. D'une part, nous entendons élargir davantage notre lectorat. Objectif: atteindre les 1250 abonné-e-s d'ici l'année prochaine. Ce but implique d'autre part que nous améliorions toujours nos rubriques et nos articles. Peut-être en ajoutant quatre pages au journal d'ici l'automne. Dans le même esprit, nous préparons actuellement un numéro spécial de 32 pages qui paraîtra en août pour célébrer nos trois ans d'existence.

Or, qui dit s'élargir et se renforcer dit aussi mener une campagne de publicité. Et cela a un coût. C'est en raison de cette offensive en faveur de *Pages de gauche* que l'AG a décidé de porter le prix de l'abonnement normal dès le 1^{er} juillet à 49.-, contre 39.- auparavant, et celui de l'abonnement de soutien à 130.- contre 100.-. Le prix réduit sera maintenu à son niveau actuel. Nous espérons que nos lectrices et nos lecteurs comprendront cette décision et nous les remercions chaleureusement pour leur fidélité sans laquelle ce journal n'aurait pas de sens.

Pour celles et ceux qui aimeraient s'impliquer davantage, il existe aussi la possibilité de devenir membre de l'Association *Pages de gauche* pour la modique somme de 20.-. Contactez-nous sous info@pagesdegauche.ch ou à l'adresse postale indiquée dans l'impressum.

Un grand merci à toutes et tous. *Réd.*



DOSSIER

Droit au logement: état des lieux

Souvent présentée comme un sujet technique inintéressant ou comme un terrain consensuel dont les confrontations seraient absentes, la politique du logement est ce mois sous l'éclairage de *Pages de gauche*. C'est l'occasion de rappeler la situation de crise dans laquelle se trouve le marché locatif de Suisse romande et de discuter des conséquences sociales de cette crise. Ce dossier est aussi l'occasion de rappeler que dans le contexte politique actuel, des tentatives sérieuses et concrètes sont faites, notamment au niveau fédéral, pour remettre en cause le droit au logement. Ce droit constitue pourtant une pierre angulaire de l'Etat social et il importe pour la gauche aujourd'hui de rappeler qu'il n'est pas question d'y toucher. D'abord parce que le logement représente une base nécessaire à l'insertion dans notre société et représente donc un besoin social fondamental. Ensuite parce qu'il est vital de ne pas laisser la seule logique du profit déterminer les formes de logements qu'une société entend se donner.

> Suite du dossier en pages 5 à 10

Point fort

Eclairages sur les relations incertaines entre économie et politique en Suisse.

Page 3

Syndicalisme

Survol des principaux combats syndicaux en cours autour des Conventions collectives.

Page 4

National

Asile: Les vrais profiteurs ne sont pas ceux que l'UDC dénonce.

Page 12

Bulletin de santé

Il y a longtemps que *Pages de gauche* ne s'était pas enquis de l'état de santé des patrons helvétiques. Comment se portent-ils, quel est l'état de leur portefeuille? Et celui de leur conscience?

Et bien, nous pouvons rassurer celles et ceux qui s'inquiétaient de ce silence. Nos patrons vont bien, très bien même. Les dix plus grands barons de l'économie suisse ont gagné 105 millions de francs cumulés l'année passée. Pour vous rendre les choses un peu plus concrètes: Marcel Ospel empoche en 2004 la modique somme de 21,3 millions de francs.

Je sais, c'est dur à assumer, toute cette opulence alors qu'un ouvrier jamais en toute une vie ne touchera le salaire annuel de son top manager. C'est dur de vaincre la culpabilité quand l'opinion publique, ignorante des vraies réalités économiques, est mécontente, quand les médias publient l'alignement des zéros sur les fiches de paie, et que même le patron des patrons s'offusque dans la presse dominicale de ces cadeaux salariaux. Toute cette transparence, toute cette publicité auraient de quoi les faire craquer.

Et nous sommes heureux de vous dire qu'il y a en tout cas un homme qui résiste à la tourmente et qui assume courageusement son coming out salarial. Olivier Steimer, président de la BCV et accessoirement le mieux payé des banquiers cantonaux l'affirme: «je me sens à l'aise avec mon salaire». Ouf, nous voilà donc rassurés. Car on aurait pu franchement craindre que saisi par le doute, assailli par les critiques, harcelé par les insidieuses questions d'une députée socialiste, il ne décide brusquement de renégocier à la baisse sa rémunération ou pire qu'il considère que 425000 francs de bonus ajoutés à 950000 francs de salaire annuel, ça faisait tout de même beaucoup... Et bien non, pour le président de la BCV, il n'y a pas de lézard dans le placard.

Pour tou-te-s les salarié-e-s, pour tou-te-s les fonctionnaires de ce pays, Olivier Steimer est un exemple à suivre. Celui d'un homme qui sait surmonter les difficultés. Travailleuses, travailleurs, vous qui voyez vos revenus s'éroder, votre pouvoir d'achat diminuer, vos conditions de travail se dégrader, faites comme Olivier Steimer, soyez à l'aise avec votre salaire...

Géraldine Savary

Pages de gauche

Mensuel d'opinions socialistes

Abonnement annuel: Fr. 49.-
Abonnement de soutien: Fr. 130.-

Contact par courrier ou à
info@pagesdegauche.ch
www.pagesdegauche.ch

Rédaction et secrétariat:

Case postale 7126, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction:

Arnaud Bouverat (AB), Maurizio Colella (MC), Olivier Longchamp (OL), Kevin Luximon (KL), André Mach (AM), Philippe Mivelaz (PhMi), Philipp Müller (PhMü), Rebecca Ruiz (RR), Mathias Schaer (MS), Yves Steiner (YS), Christian Vullioud (CV), Julien Wicki (JW).

Comité:

Cesla Amarelle, Olivier Barraud, Michel Cambrosio, Dan Gallin, Carole-Anne Kast, Lyonel Kaufmann, Pierre-Yves Maillard, Jean-Marie Meilland, Stéphane Montangéro, Chantal Peyer, Eric Peytremann, Florian Ruf, Géraldine Savary, Alberto Velasco.

Comité de parrainage:

Franco Cavalli, Valérie Garbani, Stéphane Rossini.

Collaboration permanente:

Anouk Henry, Grégoire Junod, Alexandre Mariéthoz, Séverine Tys, Claude Vaucher.

Maquette:

Marc Dubois, MDVR, Lausanne.

Mise en page:

Christian Vullioud, Le Brassus.

Impression:

Imprimerie du Journal de Sainte-Croix.

SOMMAIRE

- 1 Percer les montagnes
- 2 Bulletin de santé
- 3 Les relations incestueuses entre l'économie et la politique en Suisse
- 4 Campagne contre les bas salaires et libre-circulation des personnes
- 5 à 10 Dossier: *Droit au logement: état des lieux*
- 11 Schröder au précipice
- 12 Les vrais profiteurs de l'asile
- 13 Big Brother is watching Bienne
- 13 Violence d'Etat en terre vaudoise: la mémoire qui pleure
- 14 Au foyer de l'inégalité
- 15 Page de droite - Humour
- 16 La dernière - Agenda



Les relations incestueuses entre l'économie et la politique en Suisse

Accepter de siéger dans un Conseil d'administration à la fin d'un mandat de Conseiller fédéral est une pratique usuelle pour les membres des partis bourgeois. Éclairages sur les relations incestueuses entre économie et politique en Suisse et leur évolution récente.

Ces dernières années, les médias ont beaucoup parlé d'un divorce croissant entre les milieux économiques et les trois principaux partis bourgeois (PDC, PRD, UDC). Ces derniers seraient devenus sourds et insensibles aux demandes des milieux patronaux. Dans le contexte de faible croissance économique des années 1990, les députés fédéraux n'auraient pas eu le courage d'adopter les profondes réformes sociales et économiques demandées par les milieux patronaux. Toutefois, les relations entre parlementaires fédéraux et Conseils d'administration (CA) n'ont pas connu de bouleversements considérables, comme l'indique le tableau ci-dessous: le nombre de sièges de CA occupés par des députés fédéraux n'a pas subi de variation notable au cours des quatre dernières législatures.

parlementaires siègent plutôt dans les CA de petites et moyennes entreprises. Cette évolution s'explique par la réduction de la taille des CA, qui a impliqué une diminution du nombre de mandats prestigieux occupés par des parlementaires. Quelques exceptions existent toutefois, comme par exemple P. Spühler, UDC thurgovien, récemment entré au CA de l'UBS.

DES CANAUX PLUS INFORMELS SE METTENT EN PLACE

Même si elles comptent de moins en moins d'administrateurs-députés, les grandes entreprises suisses faisant partie du Swiss Market Index (SMI) ont mis sur pied des nouveaux canaux d'influence plus informels que la présence directe dans leur CA.

Ainsi, la publication des fameux «livres blancs», cosignés par

D'autre part, face à l'érosion régulière du PDC et du PRD au cours des années 1990, les milieux économiques ont de plus en plus misé sur l'UDC, qui semblait ainsi devenir le «nouveau parti» des milieux économiques. Lors de la réélection du Conseil fédéral en décembre 2003, Economie-Suisse et de nombreux représentants de l'économie avaient explicitement soutenu la candidature de Christoph Blocher au Conseil fédéral.

LE RETOUR EN GRÂCE DU PRD?

Il semblerait que certains représentants patronaux reviennent quelque peu en arrière et se rapprochent de leur partenaire politique traditionnel, le Parti radical. Plusieurs raisons à cela. D'une part, la première année du nouveau Conseil fédéral s'est plutôt soldée par des échecs en 2004, que ce soit avec le «paquet fiscal» ou l'élévation de l'âge de la retraite des femmes. D'autre part, la perspective de votations populaires sur les Bilatérales II et l'extension de la libre-circulation des personnes avec les nouveaux Etats-membres de l'Union européenne, combattue par l'UDC, a rendu les milieux économiques plus réticents à l'égard du «parti agrarien» et plus disposés à se rapprocher du PRD. Au sein de l'UDC, c'est en effet désormais l'aile nationaliste-conservatrice (H. Fehr, Ch. Mörgele, U. Schlüer ou O. Freysin-

ger) qui donne le ton, plutôt que l'aile néo-libérale.

À l'automne 2004, une nouvelle association «Les amis du parti radical» voyait le jour, composée de plusieurs poids lourds de l'économie suisse. Outre le directeur général de l'UBS, P. Wuffli, on trouve parmi ses fondateurs R. Dörig (directeur général de Swiss Life, ancienne Rentenanstalt, un vieux «repère radical»), W. Kielholz (Crédit suisse), D. Vasella ou encore A. Kudelski. Cette nouvelle association affirme soutenir le PRD sur le plan des idées, mais aussi sur le plan matériel et en «mettant à sa disposition des experts lorsqu'il s'agit de questions économiques particulières».

Ces changements assurent que les radicaux restent à l'avenir solidement ancrés à droite. En fin de compte, malgré les tensions très médiatisées entre Mörgerli et Villiger ou entre Couchepin et Blocher, qui tiennent d'avantage de la querelle de chefs que d'oppositions idéologiques de fond, PRD et UDC poursuivent les mêmes objectifs politiques à long terme, sur les dossiers économiques, financiers et sociaux en tout cas.

Olivier Longchamp et André Mach

Version intégrale de cet article sur: www.pagesdegauche.ch

NOMBRE DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS DES DÉPUTÉS DES TROIS PARTIS BOURGEOIS (1991-2003)

	Conseil national			Conseil des Etats				
	Sièges	Mandats	Moyenne	Sièges	Mandats	Moyenne		
1991-95	PRD	43	209	4.9	PRD	18	43	2.4
	PDC	36	113	3.1	PDC	16	65	4.1
	UDC	25	62	2.5	UDC	3	15	5.0
1995-99	PRD	44	156	3.5	PRD	17	45	2.6
	PDC	34	70	2.1	PDC	16	35	2.2
	UDC	28	78	2.8	UDC	5	22	4.4
1999-2003	PRD	43	151	3.5	PRD	18	70	3.9
	PDC	35	57	1.6	PDC	15	45	3.0
	UDC	44	88	2.0	UDC	6	31	5.2
2003-2007	PRD	37	196	5.3	PRD	14	92	6.6
	PDC	25	78	3.1	PDC	15	63	4.2
	UDC	53	144	2.7	UDC	7	33	4.7

Source: Registre des liens d'intérêts établi par les services du Parlement pour chaque législature.

Même si ces chiffres doivent être pris avec précaution, on peut constater une certaine diminution entre la législature 1991-95 et les deux législatures suivantes, surtout au Conseil national (et moins au Conseil des Etats). On peut observer une nette augmentation avec la législature actuelle dans les deux Chambres et pour les trois partis bourgeois.

En revanche, les plus grandes multinationales suisses comptent de moins en moins de représentants directs au Parlement et les

les représentants des dirigeants des plus grandes multinationales suisses, au début des années 1990, s'adressait directement aux parlementaires et les incitait à accélérer les réformes néolibérales. De même, la création en 2000 d'*Avenir Suisse*, la nouvelle «boîte à idées» des milieux économiques, dotée d'un budget annuel de plusieurs millions de francs, et financée par les principales multinationales suisses, représente une nouvelle manière, plus indirecte, d'influencer la politique fédérale.

ÉLÉGANCE DES GRANDS PATRONS: QUELQUES FAUTES DE GOÛT



Campagne contre les bas salaires et libre-circulation des personnes

Retour sur la campagne de l'USS contre les bas salaires et perspective sur le front du marché du travail.

Au vu de la stagnation des salaires durant les années 1990, et de la présence d'une forte proportion de bas revenus en Suisse, l'Union syndicale suisse lançait en 1998 une campagne nationale intitulée «Pas de salaires en-dessous de 3'000 francs nets!». Dans un récent dossier*, l'USS tire un bilan de cette campagne et analyse de manière détaillée l'évolution des bas salaires au cours des dernières années. Plusieurs enseignements sont particulièrement intéressants...

LA MOBILISATION PAIE...

Suite au Congrès de 1998 de l'USS, la campagne s'est

appuyée sur deux axes. Premièrement, par la sensibilisation de l'opinion publique sur l'ampleur du phénomène des bas salaires, à travers des études scientifiques, et par la remise en cause du discours économique dominant, qui veut que les salaires minimaux empêchent les créations d'emplois. Deuxièmement, et c'est l'axe principal de la campagne, par une mobilisation sur le terrain, où les fédérations syndicales ont revendiqué l'inscription de salaires minimaux dans les conventions collectives, en particulier dans les secteurs des services peu qualifiés.

Même si le démarrage de la campagne a coïncidé avec

une certaine reprise économique, en 1999-2000, qui a favorisé la progression des salaires, les résultats de ces mobilisations sont réjouissants et biens réels. En effet, dans les branches où la présence des syndicats est très faible, les bas revenus n'ont pas progressé. A l'inverse, on peut constater des progrès notables dans les secteurs où il y a eu des mobilisations syndicales sur le thème des bas salaires. Tout d'abord, les salaires minimaux fixés dans les conventions collectives ont fortement augmenté (de près de 30%), notamment dans l'hôtellerie-restauration et le commerce de détail (Migros, Coop, Denner). La proportion de salarié-e-s touchant moins de 3'000 francs bruts a diminué de moitié entre 1998 et 2002, passant de 5,6% à 3% (de 2,7% à 1,5% pour les hommes et de 11,3% à 5,7% pour les femmes). On note aussi une diminution des salaires inférieurs à 3'500 francs.

Malgré cette évolution positive, la pression sur les salaires n'a pas diminué; au contraire, elle a plutôt tendance à s'accroître en raison de la libre-circulation des personnes avec l'Union européenne. D'autre part, les milieux patronaux remettent en cause de manière systématique le contenu des conventions collectives. Enfin, les femmes restent encore fortement préévaluées sur le marché du travail: elles restent surreprésentées parmi les catégories des bas salaires et, de manière générale, leur salaire est encore nettement inférieur à celui des hommes, à qualification égale.

«DES CCT POUR TOUTES ET TOUS»

Pays de la «paix du travail» et des conventions

collectives du travail (CCT) tant vantées par les milieux patronaux, la Suisse compte pourtant parmi les pays d'Europe, après l'Angleterre, où la proportion de salarié-e-s du secteur privé couvert par une convention collective est la plus basse. Le taux de couverture des CCT est inférieur à 50% en Suisse alors qu'il atteint des proportions nettement plus élevées dans la majorité des pays européens.

Ce sont dans les branches sans CCT ou avec des CCT dont le caractère obligatoire n'a pas été étendu et sans disposition sur les salaires minimaux, que les risques de sous-enchère salariale découlant de la libre-circulation des personnes sont les plus forts. Les CCT, comportant des clauses sur les salaires minimaux, constituent le meilleur instrument pour lutter contre les bas revenus et la précarisation des emplois. Il est devenu indispensable pour les syndicats de renforcer le contenu des CCT et de faire adopter de nouvelles CCT dans les branches qui n'en disposent pas encore. C'est aussi le meilleur moyen pour faire appliquer de manière efficace les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes avec l'UE, d'où l'actualité du récent mot d'ordre de l'USS lors de son dernier congrès de 2002: «Des CCT pour toutes et tous».

André Mach

LE CALCULATEUR DE SALAIRE DE L'USS: UN INSTRUMENT CONTRE LE DUMPING SALARIAL

Un élément central pour faire appliquer efficacement les mesures d'accompagnement à la libre-circulation des personnes avec l'Union européenne réside dans la capacité à identifier concrètement les cas de sous-enchère salariale. Avec le «calculateur de salaire» de l'USS (en ligne sur son site Internet depuis le 1^{er} mai dernier), il est possible de calculer en quelques clics de souris le *salaire d'usage* dans les différentes branches économiques et régions de la Suisse.

Le calcul du salaire d'usage est particulièrement important car il sert de référence pour mesurer la présence d'une sous-enchère salariale. Avec un tel instrument, il est plus facile de déterminer les cas de sous-enchère salariale et de s'y opposer en permettant l'application des mesures d'accompagnement à la libre-circulation des personnes. Celles-ci prévoient en effet l'introduction de salaires minimaux ou l'extension du caractère obligatoire des CCT «en cas de sous-enchère abusive et répétée». On parle de sous-enchère salariale lorsque le salaire est inférieur de 25% au salaire d'usage de la branche ou de la région.

Bien entendu, l'application de ces mesures d'accompagnement dépendra principalement du travail des commissions tripartites (que certains cantons n'ont toujours pas mises sur pied) et de la capacité des syndicats à faire reconnaître les cas de sous-enchère abusive et répétée.

AM

A consulter: www.salaire-uss.ch

**Pour en savoir plus: Dossier 35 de l'USS: Die Entwicklung des Tieflohnsektors in der Schweiz (1998-2002). A télécharger sur le site de l'USS: www.uss.ch*

DOSSIER : DROIT AU LOGEMENT : ETAT DES LIEUX

Droit au logement !

67% des Suisses sont locataires. Si on la compare aux pays environnants, c'est une proportion élevée qui résulte en partie du statut de place financière de notre pays. Car depuis longtemps, pour les assurances ou les banques, les placements hypothécaires helvétiques, très sûrs, représentent une sorte de pain quotidien, un socle de profit assuré, où ancrer la stabilité d'airain du centre financier helvétique.

Nous ne sommes pas toutes égales et égaux devant le logement, au contraire. La situation de pénurie qui prévaut sur le marché de l'immobilier urbain depuis une dizaine d'années a contribué à hausser les prix des loyers, alors même que les frais des propriétaires diminuaient avec les taux hypothécaires. Pour les plus pauvres, la difficulté de trouver un logement, d'en acquitter le loyer, a été renforcée. Pour les étudiant-e-s, ou les sans-abris en quête d'un logement, avoir un toit relève souvent de la mission impossible. Et les gérances n'hésitent souvent plus à mettre à la porte la-le locataire dont les loyers ne sont pas à jour.

Pour les plus aisés en revanche, le logement n'est pas un problème. La chute des taux hypothécaires de ces dernières années a contribué à réduire considérablement les coûts de la propriété foncière. Du point de vue fiscal, la tendance consiste à assurer aux propriétaires des cadeaux fiscaux croissants; la suppression de la valeur locative envisagée dans le

paquet fiscal heureusement refusé en juin 2004 en constituait l'élément le plus frappant. Par conséquent, les plus riches ont accru leurs standards en matière de logements. Si la structure des appartements locatifs nouvellement construits en Suisse a peu évolué depuis les années 1970 – la proportion des 4 ou 5 pièces par rapport à l'ensemble des nouveaux logements construits, par exemple, est restée en gros identique – la surface habitable possédée par les plus riches a augmenté durant la même période.

RÉINVENTONS LE LOGEMENT

Pire, en dépit de ce contexte marqué, comme tant d'autres, par un renforcement des

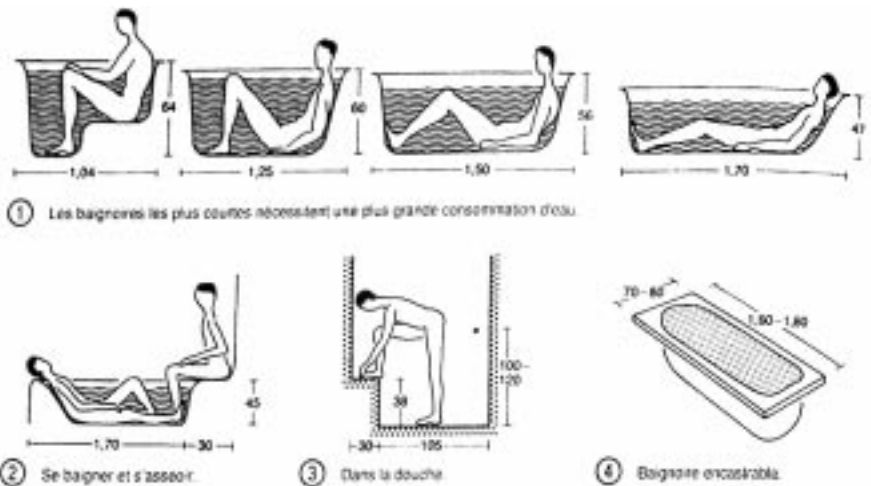
inégalités sociales, les mesures politiques récentes prises par la majorité de droite au niveau fédéral ont consisté à mettre sous pression l'aide fédérale au logement, en gelant les subventions fédérales directes accordées à ce titre. En septembre passé, une initiative parlementaire a été lancée demandant rien de moins que la suppression pure et simple de l'article constitutionnel sur lequel cette aide est fondée et l'office chargé de l'administrer.

Pour la majorité de droite de ce pays, le logement n'est donc envisagé que sous l'angle de la rentabilité. L'Etat doit sauvegarder la propriété privée, mettre le pistolet sur la tempe des locataires «indélicats» qui ne paient pas leurs loyers,

bref: il s'agit d'assurer leur 4% hypothécaire aux banques, aux assurances, et rien d'autre. Le logement ne serait donc ni un droit, ni un besoin social qu'il incomberait de satisfaire.

Pourtant, que ce soit par le biais des coopératives d'habitation, selon des modes plus alternatifs – communautaires, squats, associatifs – ou dans une logique plus traditionnelle de logements sociaux, de nombreux projets existent et qui font du logement un projet collectif, culturel, respectueux de son environnement et ouvert sur d'autres besoins que ceux du marché. Face à la logique du profit, réinventons le logement!

OL



Les illustrations de ce numéro sont tirées de l'ouvrage d'Ernst Neufert, Les éléments des projets de construction, 8^e édition entièrement revue et augmentée, traduction et adaptation sous la direction de P-F. et C. Walbaum, éd. Dunod, Paris, 2002.

Logements: le tour du problème...
La pénurie de logement contribue à hausser les loyers et pèse particulièrement sur les moins aisés.

6

Les coupes directes dans l'aide fédérale directe à l'accès au logement
Suite au coupes budgétaires, l'aide fédérale directe au logement est menacée. Est-ce la fin du logement social?

7

Sans logement, sans arguments pour en retrouver un!
Sans abri, pas de vie ordinaire! Interview de Laurence Parvex, collaboratrice au Sleep-In, une structure d'accueil pour les sans-domicile.

8

Le mouvement squat à Genève: sa vie, son œuvre, sa mort?
Le mouvement des squats genevois a fait vivre une forme alternative de logement. Aujourd'hui, son démantèlement semble à l'ordre du jour.

9

Les coopératives d'habitation – pourquoi et quelle utilité ?
Les coopératives d'habitation: une façon concrète de résoudre le problème du logement et de la propriété.

10

DOSSIER : DROIT AU LOGEMENT : ETAT DES LIEUX

Logements, le tour du problème...

LA PÉNURIE DE LOGEMENTS ACTUELLE, SES CAUSES ET SES CONSÉQUENCES

La situation du logement en Suisse est caractérisée par un manque d'offre, qui touche surtout les centres urbains. Les spécialistes considèrent en général qu'un taux de logements vacants inférieur à 2% correspond à une situation de pénurie. Alors qu'en 1998 ce taux s'élevait à l'échelle suisse à 1.85%, il a diminué depuis pour atteindre 0.91% en juin 2004. C'est pire dans certains cantons, comme à Zurich, dans le Canton de Vaud (0.6% en juin 2004), à Bâle-Ville (0.4%) ou à Genève (0.15%). Dans la Cité de Calvin, on ne trouve donc qu'un logement vide sur 660 environ, et, pour les logements familiaux, cette pénurie est encore plus élevée. Les conséquences de cette situation sont évidentes: hausse «artificielle» des loyers, difficultés accrues pour les moins aisés d'accéder au logement, installation en marge des

centres urbains (périurbanisation).

HAUSSE DES LOYERS

Du côté des loyers, la tendance à la hausse est manifeste. Selon une étude de l'OFS publiée en octobre 2004 (Logement et conditions d'habitation. Evolution de 1990 à 2000), les loyers moyens auraient augmenté de 6.6% en termes réels en Suisse au cours de la décennie 1990, alors même que les taux hypothécaires chutaient de moitié. Là où la pénurie de logements est aiguë, à Genève par exemple, la hausse des loyers est encore bien plus importante (13.3%). Entre mai 2003 et mai 2004, la hausse à Genève aurait atteint 1.2% globalement, ce qui, selon l'OFS, est encore une hausse contenue, vu le contexte. On peut relever que ces hausses de loyers sont légèrement plus élevées pour les loyers inférieurs (HLM) et pour les immeubles anciens. Notons aussi que dans 65.5% des cas, les

loyers augmentent lors des changements de locataire.

LE BONHEUR INDIVIDUEL EN RASE CAMPAGNE

Dans ce contexte de hausse de loyers et de pénurie de logements urbains, les baisses des taux hypothécaires ont contribué à faire de l'accession à la propriété individuelle le rêve des salarié-e-s les plus favorisé-e-s. L'essor considérable des zones villas colonisant les espaces interurbains, ces vingt dernières années, a permis la réalisation dans l'espace d'une nouvelle ségrégation sociale. Rassemblée dans de véritables «ghettos» à l'extérieur de l'agglomération, une frange plutôt aisée de la population a tenté d'échapper aux contraintes urbaines tout en conservant un mode de vie et un travail urbain. Les difficultés d'accession au logement des moins favorisés ont donc été accompagnées d'un processus de ségrégation permettant souvent aux couches sociales favorisées

d'échapper aux conséquences de la pénurie de logements familiaux urbains en s'installant en dehors des villes. Les promoteurs immobiliers ont d'ailleurs profité largement mais discrètement des opportunités offertes par la forte demande de villas «clés en main».

AUX RACINES DU PROBLÈME?

Les raisons de la pénurie actuelle sont évidemment l'objet d'un débat dans lequel il n'est pas aisé de voir clair. Pour les milieux immobiliers, les raisons principales de cette situation sont doubles: d'un côté, la protection excessive des locataires découragerait les détenteurs de capitaux de se lancer dans la construction de nouveaux logements. De l'autre, les coupables seraient une politique d'aménagement du territoire trop rigide et l'insuffisance de l'aide à l'accession à la propriété. De telles argumentations servent au passage à appuyer les tentatives de révision de droit du bail dans un sens défavorable aux locataires ou à remettre en cause (ce qui reste de) l'aménagement du territoire.

Pourtant, la situation des propriétaires immobiliers ne semble pas des plus mauvaises. Une récente étude sur les transactions immobilières genevoises a ainsi montré que leur progression a été de 3% entre 2002 et 2003. En francs, cette progression est de 11%. Selon certaines estimations (voir encadré), la plus-value foncière encaissée par les propriétaires immobiliers ces dix dernières années atteindrait un montant de l'ordre de 35 milliards de francs. Et si les causes actuelles de la pénurie résidaient précisément dans le désinvestissement que l'Etat a effectué dans la promotion de logements collectifs ces vingt dernières années?

35 MILLIARDS DE RENTE FONCIÈRE «PERÇUE EN TROP»

La rente foncière est, en gros, le revenu tiré de la propriété du sol. C'est plus ou moins le «petit quelque chose» qui reste au propriétaire d'un terrain qui le loue, après qu'il ait déduit du loyer qu'il encaisse les frais d'entretien du terrain et le remboursement des fonds avec lesquels il a pu l'acheter. Les frais du propriétaire dépendront d'abord de l'évolution des taux d'intérêts, les fameux «taux hypothécaires», auxquels il a emprunté. Si ces «taux hypothécaires» augmentent, ses frais augmentent; à l'inverse s'ils baissent, ses coûts diminuent. Or, la loi autorise le propriétaire à répercuter les hausses de taux hypothécaires sur les loyers. Elle autorise en revanche le locataire à exiger de son propriétaire une baisse de loyers si les taux hypothécaires diminuent.

Entre 1993 et 2003, les taux hypothécaires ont diminué de beaucoup, passant de 6.3% à 3.5%. Mais les locataires n'ont pas toujours demandé une diminution de leurs loyers correspondant à cette baisse des taux hypothécaires. Certains loyers sont donc restés inchangés, alors que les frais des propriétaires diminuaient. La rente foncière «excédentaire» ainsi perçue par les propriétaires immobiliers entre 1993 et 2003 a été estimée en janvier 2004 par Jean-Pierre Ghelfi, économiste auprès d'UNIA, à environ 35 milliards de francs. Pour donner un point de comparaison, les locataires de notre pays ont donc payé depuis dix ans un supplément de loyer «indu» qui s'élève à dix fois la valeur du déficit budgétaire fédéral de 2003...

OL

Source: Droit au logement no. 163, Janvier 2004.

Olivier Longchamp

DOSSIER : DROIT AU LOGEMENT : ETAT DES LIEUX

Les coupes directes dans l'aide fédérale directe à l'accès au logement

Jusqu'en 2003, l'Office fédéral du logement (OFL) appliquait au nom de la Confédération la Loi du 14 octobre 1974 encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP). Cette Loi prévoit d'octroyer des aides financières directes et indirectes – par exemple sous la forme de prêts à des taux avantageux ou de cautionnements – lorsque des nouveaux logements sont construits en vue d'atteindre des objectifs de politique sociale. Concrètement, cela signifie par exemple que la construction de HLM prise en charge par une commune ou un canton peut obtenir, au titre de cette loi, une subvention fédérale. Entre 1991 et 1995, la Confédération a ainsi encouragé la construction de 6000 à 9700 locatifs par an et de 3000 à 4000 logements privés. Cette aide fédérale a contribué à détendre une situation particulièrement critique sur le marché de l'immobilier et à assurer du travail aux entreprises de construction, dans une période où la crise frappait durement la Suisse.

ACCEPTER LA LOI, COUPER LES MOYENS

En 2003, lors de la révision de la LCAP, une partie des députés radicaux et UDC se sont opposés sans succès à un texte considéré comme beaucoup trop généreux. Ils demandaient que l'aide au logement social soit supprimée et que seule soit subventionnée l'accession à la propriété. Selon un communiqué de l'Association suisse des banquiers, le système de la LCAP était mauvais, puisque la Confédération avait dû mettre en place une société de reprise des actifs immobiliers qui avaient été construits avec son aide.

Or, le programme d'allègement budgétaire accepté le 2 octobre 2003 qui prévoyait – rappelons-le – des coupes d'un montant total de 3,3 milliards dans les dépenses fédérales a gelé l'attribution de ces subventions directes, à peine la nouvelle LCAP adoptée. Les économies réalisées à ce titre devaient être de 15 millions en 2004, de 90 millions en 2005 et de 138,6 millions en 2006. Les aides directes accordées avant 2003 n'étaient en revanche pas remises en cause. Les milieux économiques opposés à la LCAP tenaient leur revanche et l'affaire, plutôt technique, avait fait peu de bruit à côté des coupes plus importantes opérées dans les prestations de l'AI, dans le trafic ferroviaire ou dans d'autres secteurs de l'Etat social.

DES PRÊTS QUI RAPPORTENT

Les attaques de la droite ne se sont pas arrêtées en si bon chemin. Le 27 septembre 2004, le Conseiller national Philipp Müller et 75 parlementaires de droite ont

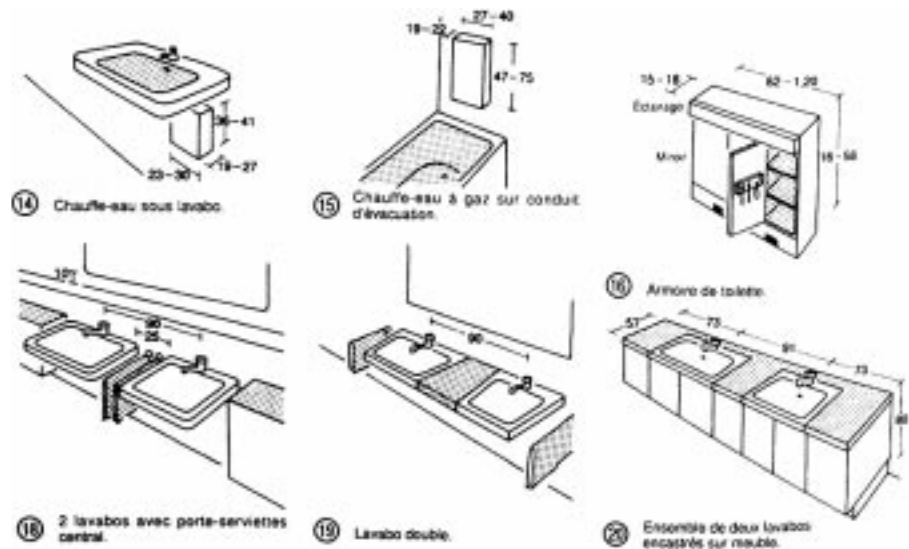
déposé une initiative parlementaire demandant à la Confédération de renoncer à encourager la construction et l'accession à la propriété et une modification en conséquence de l'article 108 de la Constitution fédérale. Selon eux, l'Etat n'aurait en fin de compte pas à intervenir sur le marché du logement et l'OFL, comme la LCAP, devraient être purement et simplement supprimés.

L'argument employé pour développer une telle position est encore et toujours le même: les caisses fédérales seraient vides et il ne faut pas accroître les déficits fédéraux. Or, il est piquant de relever – comme le fait d'ailleurs l'OFL dans son rapport d'activité 2004 – que les aides octroyées dans le cas de la LCAP... rapportent en fin de compte à la Confédération. Les prêts accordés sont en effet remboursés avec intérêt et «contrairement à une opinion très répandue selon laquelle l'aide au logement ne ferait qu'entraîner des dépenses, le remboursement de ces avances est une source de

rentrées importantes pour la Confédération», de l'ordre de 113 millions de francs pour 2004.

LA FIN DU LOGEMENT SOCIAL?

La LCAP permet de soutenir indirectement le secteur de la construction en cas de crise économique et elle offre une aide appréciée aux régions décentralisées de Suisse. Les attaques dont elle est l'objet n'ont donc pas encore atteint leurs buts, puisque le «bloc bourgeois» est logiquement partagé sur la nécessité d'une suppression de la Loi. Pourtant, elles témoignent d'une évolution tout à fait inquiétante. Le principe de base, selon lequel il est du devoir de la Confédération de veiller à ce que les conditions favorables soient créées pour que chacun ait un logement, est remis en cause par de telles attaques. L'enjeu est de taille et il est regrettable que l'affaire soit jusqu'à présent restée pratiquement inaperçue.



DOSSIER : DROIT AU LOGEMENT : ETAT DES LIEUX

Sans logement, sans arguments pour en retrouver un!

Forme élémentaire de la précarité, ne plus avoir de logement a des conséquences qui dépassent le «simple» fait de ne plus avoir de toit.

Comme l'employeur justifie la «non-embauche» d'un employé par son chômage, les sans-abris ne trouvent pas de logement justement parce qu'ils n'en ont pas. La stigmatisation et la marginalisation de leur statut, dans ces conditions, sont exacerbées. C'est entre autres pour rompre ce cercle vicieux qu'intervient le Sleep-in à Lausanne. Il est l'une des structures de la ville permettant de se loger gratuitement ou contre une modique somme – en principe seulement en urgence. Entre critique et appel à l'aide, le message de Laurence Parvex, collaboratrice au Sleep-in, nous plonge dans son quotidien et celui des 22 personnes que l'association héberge chaque nuit.

PdG: Y a-t-il une trajectoire type qui caractérise le passage d'une vie «ordinaire» à celle de sans logement?

L.P.: Dans les grandes lignes, par rapport à ce que je vois, le problème est souvent déclenché par l'intransigeance des gérances. Après plusieurs mois sans payer de loyer, les gérances expulsent, simplement, même si évidemment les personnes devenues sans-abris paient leurs dettes ensuite.

Est-il possible alors de dresser un «portrait-type» des

personnes qu'héberge votre association?

C'est difficile bien sûr. Il y a un phénomène nouveau maintenant, c'est l'arrivée de personnes âgées, retraitées. Nous avons un peu de tout en fait: des familles avec enfants, mais assez rares puisque le Sleep-in, en principe, n'offre un logement qu'en cas d'urgence. Donc il ne permet pas de se loger à long terme. Autrement, en majorité, nous avons surtout des hommes, d'environ 25-30 ans, célibataires, même si nous accueillons toujours des femmes, mais en plus petit pourcentage. Il ne faut pas croire que les personnes qui viennent chez nous sont toutes au chômage. Une proportion importante travaille, plus ou moins régulièrement, et même parfois à plein temps, mais ils sont engagés pour des emplois temporaires.

Concrètement, de quoi est fait le quotidien d'un sans-abris, quelles sont ses conditions de vie?

Notre structure ne permet pas aux gens d'y rester toute la journée. Ils passent en fait le plus clair de leur temps à se déplacer dans les différents endroits leur permettant de se nourrir gratuitement ou à moindre frais. Il n'existe

pas de «bistrot social» à Lausanne. Il existe «Le Passage», mais il est destiné aux toxicomanes seulement. Ils traînent, tournent, Mais rien d'autre.

Quelles sont les structures leur permettant de survivre?

Il existe un autre lieu où ils peuvent dormir très bon marché, c'est la Marmotte. Autrement, pas grand-chose. Il y a la soupe populaire sur la Place de la Riponne, une grande place de Lausanne en centre-ville, et le «Parachute», qui compte six chambres et qui offre des nuitées gratuitement. Il y a Caritas qui permet de manger très bon marché contre un coup de main en cuisine, ou encore «Point d'eau», qui permet aux personnes en difficulté de se doucher et de faire leur lessive, ou aussi de prendre des rendez-vous avec dentistes, médecins, infirmiers ou gynécologues. À part cela, bien sûr, il y a l'aide sociale ou les œuvres d'entraide.

En fait, quelles conséquences concrètes le fait de ne pas avoir de logement occasionne-t-il, en terme de recherche de travail, de logement ou pour effectuer sa réinsertion dans la société? En quoi, tout compte fait, ces personnes

se trouvent-elles dans un cercle vicieux?

La marginalisation a surtout des conséquences psychologiques énormes. Le fait de ne plus avoir de toit rend les personnes plus du tout aptes à s'intégrer, il s'agit donc en premier lieu de capacité. C'est très difficile dans ces conditions d'exercer une quelconque activité. Il y a évidemment un problème de manque de formation aussi. En plus, souvent, les gens n'ont pas de papiers et travaillent au noir. Ils n'ont pas de contrat de travail, ils ne parlent pas forcément la langue. Le Sleep-in n'est pas une adresse officielle. Dans ces conditions, évidemment, le fait de ne pas avoir d'adresse rend les choses plus compliquées. Il est ainsi d'autant plus difficile, paradoxalement, de retrouver un toit, de même qu'un travail. La stigmatisation est grande aussi, autant chez les employeurs que pour les gérances. La Ville ne peut pas faire pression sur les gérances, qui font ce qu'elles veulent, attribuent des appartements à qui elles le veulent bien. Nous connaissons bien sûr les adresses qui marchent, les gérances auxquelles on peut soumettre un nom, une situation. Nous avons des assistants sociaux qui sans cesse essaient de mettre les gérances sous pression pour qu'elles acceptent de prendre tel ou tel. Mais évidemment c'est dur. Nous avons aussi les adresses d'auberges ou de chambres d'hôtels auxquelles elles auraient accès. Cela marche par rumeurs, par bruits. On apprend que tel ou tel endroit accepte ou non des sans-abris. Nous avons le nom de certains privés, même, qui acceptent parfois de les héberger.



Propos recueillis par Mathias Schaer

DOSSIER : DROIT AU LOGEMENT : ETAT DES LIEUX

Le mouvement squat à Genève: sa vie, son œuvre, sa mort?

Genève... ses banques, son jet d'eau, ses organisations internationales et ses squats. Voilà comment on pouvait encore définir Genève il y a quelques années. Les squats genevois, un phénomène sociologique, une exception dans une ville riche. Jusqu'à quand?

Romain Kull & Maurice Pier
Membres de Solidarité logement.

Pendant 15 ans, à Genève, la «culture» squat a fait partie intégrante de la culture de la ville. La nature de Genève, ville ouverte, internationale, riche culturellement explique l'importance du mouvement squat. Mais on doit l'ampleur de cette culture particulièrement à la crise du logement des années 1980. Crise spéculative toujours impunie qui a eu pour conséquence une forte augmentation des loyers à Genève et la quasi-faillite de la Banque Cantonale Genevoise.

LES DÉBUTS D'UN MOUVEMENT

Dans les années 80 et 90, occuper un immeuble était monnaie courante et pour un lieu évacué deux nouveaux étaient occupés. Par squat on entend occupation d'un bâtiment laissé vide afin d'y développer un projet de logement alternatif ou culturel. Des lieux culturels qu'on trouvait dans les guides touristiques et dont la réputation dépassait (et dépasse toujours) les frontières nationales: L'Usine, Rhino, Artamis, Le Goulet, etc. A cela s'ajoutaient des quartiers du centre ville réputés pour leurs côtés populaires et chaleureux dont les nombreux immeubles occupés n'étaient pas étrangers: Montbrillant, Les Grottes, St-Gervais.

ENTRE DÉMANTÈLEMENT ET NOUVEL ESPOIR

Que reste-il aujourd'hui de cette «exception genevoise»? Personne n'aurait pensé au début des années 2000 que le phénomène des squats genevois allait quasiment disparaître.

Depuis 2001, la situation sociale et politique du canton de Genève est d'une dureté sans pré-

cédent. Une crise du logement désastreuse pour la population sévit (0,15% de logements vacants en 2004). Le nouveau procureur Daniel Zappelli, radical, mène une politique ultra répressive et incompétente main dans la main avec la cheffe libérale du département de justice et police. Cette politique de criminalisation du mouvement squat a eu comme conséquence l'évacuation de nombreux immeubles du centre ville, reléguant de plus en plus les ex-occupants en banlieue. Cette chasse aux sorcières du squattage a détruit la plate-forme «intersquat» qui connut ses heures de gloire à la fin des années 90.

Mais un nouveau mouvement de résistance, soutenu par une partie des forces de gauche et par de nombreuses associations, est apparu récemment: l'occupa-

tion d'immeubles par des étudiants en manque de logement. L'occupation de l'ex-hôtel California en 2003 fut une première réussite qui a permis de rouvrir la bataille au niveau politique.

Le cas de l'occupation de l'Hôtel Carlton en 2004 en est l'illustration. La victoire du référendum et le large soutien du peuple, qui s'est opposé à la vente de cet hôtel appartenant à l'Etat afin de proposer à la population 120 logement pour étudiants ou personnes à bas revenu à la place d'un hôtel de luxe, est un événement marquant. Le slogan utilisé par les partis de droite «Les squatters ne feront pas la loi» a trouvé un déni cinglant et public, traduisant une sensibilité accrue aux problèmes du logement à Genève.

Aujourd'hui c'est RHINO qui, après 16 ans d'existence, est

menacé. 58 adultes et 10 enfants occupent ces trois immeubles du centre-ville, au sein d'une association d'habitants reconnue pour sa contribution à la scène culturelle genevoise. Les revendications et les luttes de RHINO trouvent leur aboutissement dans le lancement récent d'une initiative cantonale (voir <http://rhino.la>) visant à déclarer d'utilité publique la réalisation de son projet. La population genevoise pourra choisir entre un projet de logement bon marché au centre-ville et un lieu culturel ou un blanc-seing aux milieux immobiliers et spéculatifs.

La «Genève squat», bien que malmenée, n'est pas encore morte et risque bien de faire parler d'elle encore un moment, car on peut évacuer des occupants mais détruire une culture prend bien plus de temps.

LA DÉPENDANCE DES JEUNES EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Le prolongement des temps de formation oblige un nombre de plus en plus important de jeunes à vivre dans un équilibre financier précaire reposant sur un soutien familial, des petits boulots et, parfois, une aide étatique. Il suffit de peu pour que cet équilibre soit remis en question et, s'il l'est, le logement devient vite une source de problèmes.

Les parents ont l'obligation légale de subvenir aux besoins de leur enfant tant que celui-ci poursuit une formation. S'ils s'y refusent, la marge de manœuvre des jeunes est extrêmement réduite. Outre une démarche judiciaire à l'encontre de ses propres parents, démarche très peu entreprise pour des raisons évidentes, le jeune ne pourra pas se tourner vers l'Office des bourses car ce dernier n'intervient que pour les frais d'études puisque –le serpent se mord la queue– les frais d'entretien incombent, en principe, aux parents. Cet Office propose néanmoins un prêt en cas de conflit. Un mal pour un autre car ce système précarise d'avantage un jeune déjà fragile. Une enquête réalisée auprès des jeunes venant consulter divers services sociaux lausannois, regroupés dans le Collectif JAD, a mis en lumière que 43% d'entre eux ont déjà contracté des dettes relativement importantes. Ces dettes sont très majoritairement liées à des frais d'entretien dont, bien entendu, le logement.

Reste le logement subventionné. En 2001, 296 personnes âgées de 20 à 30 ans (sur un total de 998 demandes en cours) étaient sur les listes d'attente alors que seuls 36 appartements étaient libres. Malheureusement, les chances de succès sont très limitées et sont soumises à des conditions très précises, ces logements revenant en priorité aux familles.

Parmi les jeunes ayant consulté le collectif JAD, 21,6% vivent dans un logement provisoire (chez des amis, dans un squat, un *sleep-in*, etc.) et 29,5% ont un logement fixe mais problématique. Ils sont également plus de 50% à placer le logement parmi l'un de leurs soucis majeurs.

JW

Enquête du Collectif JAD disponible sur: <http://www.csp.ch/> (rubrique Jet Service)

DOSSIER : DROIT AU LOGEMENT: ETAT DES LIEUX

Les coopératives d'habitation – pourquoi et quelle utilité?

Ni propriété privée individuelle, ni location. Les coopératives d'habitation sont une façon alternative de penser le problème du logement, de façon collective et sociale.

Marlyse Dormond,
Conseillère nationale.

Dans le paysage actuel du logement, les coopératives d'habitation ont un rôle important à jouer. C'est d'autant plus vrai en période de crise comme celle que nous connaissons depuis plusieurs années. Le marché du logement, à l'instar de celui de la santé, n'est pas un marché comme un autre. En effet, il s'agit là d'un besoin essentiel de tout être humain, celui de se loger et d'offrir un abri à sa famille.

DEUX FORMES DE COOPÉRATIVES

Il existe deux principales formes de coopératives. D'une part celles décrites ci-dessus qui dépendent principalement, voire totalement, des services publics et d'autre part celles qui appartiennent à leurs coopérateurs. Ces dernières mettent à disposition des personnes intéressées, des parts sociales d'un

montant variable (qui peut aller de fr. 100.- à fr. 300.-). Il est obligatoire d'être coopérateurs pour devenir locataire d'une de ces coopératives. Le nombre de parts minimales est souvent lié au nombre de pièces de l'appartement loué, mais parfois il est simplement fixé dans les statuts.

UN TRAVAIL SOCIAL NON NÉGLIGEABLE

Il faut aussi distinguer, d'une part, les coopératives actives qui font une véritable politique du logement, que ce soit sur le plan des logements subventionnés ou sur marché libre, en augmentant le nombre d'appartements qu'elles mettent sur le marché. D'autre part, les coopératives créées pour la construction d'un immeuble, souvent dans de petites communes et qui, celui-ci réalisé, le gère sans chercher à se développer. Ces dernières, si elles font un travail social ponctuel qu'il ne faut pas négliger, ne contribuent pas ou très peu à une détente du

marché du logement. Le rôle des pouvoirs publics est aussi important dans la stimulation et le développement des coopératives. En effet par des actions stimulantes telles que la mise à disposition de terrains en droits de superficie et/ou des aides par le biais de subventions, les pouvoirs publics participent à la création de logements dont les loyers restent abordables pour les classes moyenne et défavorisée.

RÉNOVER

L'action des coopératives d'habitation est aussi importante dans la rénovation des immeubles. En effet, il existe une déontologie commune à toutes les coopératives qui veut que des rénovations soient faites dans l'intérêt bien compris des locataires. Une rénovation d'immeuble doit apporter un plus aux personnes qui y habitent, tout en gardant leur loyer dans des normes supportables. Pour cela, il n'y a pas d'hésitation dans le choix entre

un marbre luxueux dans l'entrée de l'immeuble et le changement de vieilles fenêtres ou la rénovation de cuisines et de salles de bain obsolètes. L'entretien des immeubles revêt une grande importance et les locataires d'une coopérative ont la garantie que leur appartement sera régulièrement entretenu, sur la base d'un plan annuel de rénovations de l'ensemble du parc immobilier de leur coopérative.

EXCLURE LA SPÉCULATION

Quelle que soit la forme de coopérative, elles sont toutes animées par une philosophie excluant la spéculation. Etre locataire d'une coopérative garantit de ne pas être victime de ces congés vente qui ont si souvent créés des situations dramatiques pour des familles modestes. C'est aussi, dans la majorité des cas, avoir l'assurance d'une écoute de la part de sa gérance. C'est avoir la garantie que toute augmentation de loyer sera justifiée par d'autres raisons que le profit à tout prix. C'est enfin être sûr que cette dernière cherchera une rentabilité raisonnable pour garder ses loyers décents.

LES COOPÉRATIVES: UNE VIEILLE TRADITION

C'est au début du 20^e siècle, dans une période socialement et économiquement difficile que sont créées les premières coopératives d'habitation. Durant la période trouble de l'avant guerre, les pouvoirs publics étaient très préoccupés par le manque d'emplois et la difficulté pour les personnes les moins favorisées d'accéder à un logement décent. A Lausanne par exemple, c'est en 1936 que les autorités communales, alors à majorité de gauche, constituent la coopérative «Logement Salubre» au nom évocateur d'une certaine époque. Cette coopérative existe toujours sous le nom de «Colosa».

Le but de cette action était double, d'une part créer des emplois en relançant le secteur du bâtiment et d'autre part, mettre des logements bien conçus et rationnels à la portée des bourses les moins favorisées. Cette opération fut un succès et même si elle fut en veilleuse durant la deuxième guerre mondiale, elle connut un développement réjouissant dès 1947. La coopérative Colosa gère actuellement près de 2000 logements subventionnés sur la place de Lausanne. C'est bien, mais ce n'est pas suffisant pour répondre à une demande de plus en plus forte, qui découle tant de la crise du logement que d'une situation économique créatrice de chômage.

DES LOYERS 20% MEILLEUR MARCHÉ

En conclusion, le rôle social des coopératives est évident, leur action permet une réduction des loyers et une limite des coûts de construction. Selon les statistiques pour une ville comme Lucerne, les logements des coopératives sont 20 pour cent meilleur marché que l'ensemble des logements en location. Il faudrait donc plus de logements gérés par des coopératives pour garantir un marché du logement loyal et correct dans notre pays.

MD

Schröder au précipice

Alors que le gouvernement Schröder risque d'essuyer une défaite cinglante lors des élections anticipées de cet automne, l'absence d'une aile gauche forte au sein du SPD contribue à l'émergence d'un nouveau parti progressiste.

Oskar Lafontaine, ancien chef du SPD et ministre des finances du premier cabinet Schröder jusqu'au printemps 1999, symbolise la crise dans laquelle la politique sociale-libérale menée par la coalition rose-verte a jeté les socialistes allemands. Après un long silence, Lafontaine avait refait surface ces derniers mois en raison des discussions menées autour de la fondation d'un nouveau parti de gauche rassemblant syndicalistes et déçu-e-s du SPD, l'«Alternative électorale Travail et justice sociale» (WASG). Un parti dont la participation aux récentes élections en Rhénanie du Nord – Westphalie (NRW) a passé presque inaperçue mais dont l'avènement représente un événement majeur dans la politique allemande. En effet, depuis la scission de la social-démocratie durant et après la Première Guerre mondiale entre SPD et Parti communiste allemand (KPD) plus jamais des dirigeants sociaux-démocrates de l'envergure de Lafontaine ont rejoint, officiellement ou officieusement, les rangs d'une formation politique nouvelle.

Aux déclarations fracassantes du potentiel leader de ce nouveau parti et les mises en garde de la direction du SPD, se substitue désormais la rupture. Démissionnant du SPD fin mai, Lafontaine a immédiatement déclaré vouloir prendre la tête d'une alliance électorale entre la WASG et le parti du socialisme démocratique (PDS), issu de l'ancien parti-état de la défunte République démocratique allemande (RDA) et regroupant également certains transfuges du SPD. Or, à l'heure actuelle une telle alliance relève davantage du désir que d'une réalité concrète. Plusieurs dirigeants du PDS se sont d'ores et déjà montrés opposés à un rapprochement avec cette nouvelle formation politique. Seul Gregor Gysi, une des figures les plus

médiatisées du PDS, a fait certaines ouvertures envers Lafontaine.

FAIBLESSE DE LA GAUCHE SOCIAL-DÉMOCRATE

Toute cette évolution s'explique certes par l'état lamentable du SPD mais aussi par la faiblesse actuelle de son aile gauche regroupée au sein du *Forum Demokratische Linke 21 (DL 21)*. Alors que le parti subira probablement une lourde défaite et que Schröder tout comme Tony Blair a réussi à s'aliéner une partie de l'électorat traditionnel et à démoraliser les militant-e-s, cette aile gauche fait preuve d'une absence de critique et un manque de combativité impressionnants. Dans sa déclaration du 26 mai passé, *DL 21* écrit par exemple au sujet du vaste programme de contre-réformes défendu par Schröder, l'*Agenda 21*: «*La gauche [du SPD] a participé de façon constructive à la discussion autour de l'Agenda 21 et son développement. En raison des changements profonds liés à cette politique, il est évident que des critiques aient été émises. Cela fait partie de la démocratie. Ce qui reste cependant décisif est le fait que Gerhard Schröder a*

toujours pu compter sur sa propre majorité.»

Or cet *Agenda* propose une hausse de la TVA pour financer les retraites – une nouveauté en Allemagne –, veut introduire partiellement des primes par tête dans l'assurance-maladie, également une nouveauté, et flexibiliser davantage les conditions de travail à travers le fameux plan «Hartz IV» qui avait suscité de nombreuses manifestations l'automne passé.

Malgré les baisses farineuses de la fiscalité, malgré une politique de l'emploi restée sans effet car le nombre de chômeurs actuels dépasse celui de 1998, année de l'élection de Schröder, et malgré une démobilisation impressionnante des militant-e-s, l'aile gauche voit dans la reconduction d'un gouvernement qui a érigé le pragmatisme social-libéral en cheval de bataille la seule perspective de gauche en Allemagne. Triste constat. D'autant plus qu'au sein du *Labour Party*, l'aile gauche, le *Socialist Campaign Group*, est redevenue une menace réelle pour les projets politiques les plus réactionnaires de Blair.

«JE SUIS LE SPD»?

Schröder entend lui faire de la personnalisation de l'élection

à venir la sortie de secours dont il a besoin pour survivre politiquement. En effet, fin mai sa cote de popularité était égale à celle de la dirigeante chrétienne-démocrate Angela Merkel, probable candidate de la droite. Face à l'impopularité des deux partis qui forment actuellement la coalition gouvernementale, le chancelier allemand fait donc comme Blair.

Quant au parti, il est prié de se taire et de remplir le rôle de machine électorale muette en faveur d'un candidat qui a réussi à enfoncer la social-démocratie dans une crise majeure. Et ce ne sont pas les tentatives soudaines de l'actuel chef du SPD, Franz Müntefering, de renouer avec la critique du capitalisme financier qui vont y changer grande chose. Pour que cette critique dépasse la simple manœuvre tactique et électorale, il faudrait tout d'abord que le parti abandonne son orientation néo-libérale et développe une politique de gauche en matière de fiscalité, de protection sociale, de relance de l'économie à travers des investissements étatiques et de la défense des services publics. Or, ce point n'est pas à l'ordre du jour..

Philipp Müller

HANI RAMADAN SERA PAYÉ MAIS PAS RÉINTÉGRÉ



Les vrais profiteurs de l'asile

Le triomphe du discours sécuritaire, des visions simplificatrices et xénophobes sont autant de coups portés à nos dernières illusions sur une Suisse ouverte au monde. On prétend à qui mieux-mieux que les requérants «profitent». Pourtant, à y regarder de plus près, nombreux sont les secteurs à tirer leur épingle du jeu au contact de cette population.

LE LOGEMENT, UNE MANNE CANTONALE ET COMMUNALE?

Après leur enregistrement, les demandeurs d'asile sont attribués arbitrairement à un canton qui charge une de ses communes de les loger. La Confédération verse 11.85 frs. par personne et par jour au canton pour garantir un logement décent. Néanmoins, nombreuses sont les communes à placer «ses» requérants dans des logements provisoires ou

insalubres, ce qui leur permet, à elles et aux cantons, de réaliser de confortables économies. Un responsable de l'Office cantonal soleurois, l'un des cantons les plus restrictifs en matière d'asile, a déclaré à sa commission des finances qu'en cinq ans le canton avait réalisé une économie de 18 millions, placés temporairement sur un compte «Asile». Un procès verbal de cette commission le dit d'ailleurs sans autres détours: «Le système signifie un allègement pour les communes et le canton. Le conseiller d'Etat [en charge du dossier] recommande donc de ne pas attirer l'attention sur le procédé choisi, surtout par rapport aux autres cantons et à la Confédération.»

LE CHEMIN DE CROIX DU REQUÉRANT TRAVAILLEUR

Comme tout le monde le sait, l'étranger est fainéant, il

roule très souvent en BMW et vit au crochet de l'honnête contribuable suisse grâce aux trop généreuses aides fournies par l'Etat. Le plus dramatique dans la propagation de ce mythe xénophobe, c'est que la politique de l'Etat elle-même en porte en partie la responsabilité. En effet, les demandeurs d'asile ne peuvent pas travailler les trois, voir les six, premiers mois de leur arrivée. Ce délai passé, ils sont loin de pouvoir facilement accéder à l'indépendance financière. Trouver un emploi signifie pour eux renoncer à toute aide de la part de la Confédération. Cantonnés dans des secteurs non-qualifiés à revenus bas, ils sont 89% à travailler dans des secteurs subalternes. Ils y forment une main-d'œuvre docile prête à accepter des conditions de travail très dures et soumise à une rotation régulière. Les requérants rem-

plissent à merveille, dans des conditions encore plus précaires, le rôle joué pendant des années par les saisonniers. De plus, il leur faut encore rembourser les largesses dont la Suisse a fait preuve à leur égard: 10% de leur salaire, qui plafonne autour de 2800 frs, leur est prélevé à la source pour rembourser les frais d'assistance et ceux liés... à leur possible renvoi. A ceci, il faut ajouter la contribution aux assurances sociales représentant 5% supplémentaire. La plupart de ces personnes cotisent donc pendant plusieurs années en faveur d'une rente AVS dont ils ne bénéficieront jamais et rares sont ceux qui se font rembourser leurs cotisations au moment du départ. Enfin, certaines entreprises se sont spécialisées dans l'emploi temporaires de requérants dont elles «omettent» de payer les derniers mois de salaires dès que ces derniers voient leur dossier refusé par l'ODM. D'autres prélèvent les 10% sur les salaires mais ne les reversent pas à la Confédération.

L'INHUMANITÉ ET L'INUTILITÉ DE DURCIR LES MESURES DE CONTRAINTE

Valérie Boillat,

Organisation suisse d'aide aux réfugié-e-s (OSAR).

La législation sur l'asile et les étrangers est sans cesse durcie, l'arsenal des mesures de contraintes, en vigueur depuis 1995, n'y fait pas exception. Ces mesures, censées améliorer l'exécution des renvois des étrangers-ères dépourvu-e-s de titre de séjour, pèchent par une efficacité limitée et un coût élevé, ce qu'a enfin montré un rapport du Contrôle parlementaire de l'administration en mars dernier. Le taux de renvois chute en cas de longue détention. De plus, les cantons pratiquant la détention systématique n'ont pas un meilleur bilan que ceux qui y recourent moins souvent. La différence entre les 5767 détentions en vue du refoulement entre 2001 et 2003 à Zurich et les 56 à Genève est sur ce point édifiante. Les mesures de contrainte trahissent en outre une désinvolture certaine avec le principe de proportionnalité.

Nullement échaudé, le Conseil des Etats a doublé la durée maximale des diverses formes de détention. Cumulées elles pourront atteindre jusqu'à 24 mois, resp. 12 pour les mineur-e-s. En droit pénal, seul un délit majeur entraîne une telle sanction!

Le conseiller fédéral Blocher avait préparé les esprits par une habile désinformation. Le *Rapport sur la migration illégale* du 23 juin 2004 soutient que «pour plusieurs cantons, les neuf mois au maximum de la détention en vue du refoulement ne suffisent pas [...]» avant de citer entre parenthèses les seuls cinq cantons (BL, GR, LU, SG, SO) qui l'ont déclaré! Blocher voulait aussi d'une forme de détention illimitée. Si le Conseil fédéral l'a freiné pour un temps, le Conseil des Etats a admis une détention pour «insoumission». Ainsi, si la personne empêche l'exécution de son renvoi, et dans la mesure ou la détention en vue du refoulement ne serait pas admissible, il reste la détention pour «insoumission» et cela même si le retour ne semble pas pour demain, ni pour après-demain, parce que le pays de provenance refuse par exemple de collaborer. La boucle est bouclée!

Quand comprendra-t-on qu'en la matière les durcissements répétés ne poursuivent pas une quelconque recherche de solution? Même Serge Beck, libéral, remarquait, dans *le Matin dimanche* du 22 mai, la poudre aux yeux de l'asile selon Blocher. C'est dire.

PROFITEURS CONTRE PROFITEURS

Sources de revenus pour de nombreux secteurs, les requérants doivent en plus subir des systèmes discriminatoires dans des domaines capitaux comme la scolarisation ou la santé. Les milieux qui profitent de cette situation continuent d'agiter le pantin de «l'étranger-profiteur» pour éviter une contestation trop importante et pour justifier la précarisation de cette population qui rend son exploitation tellement plus facile. Le 18 juin, à Berne, une manifestation nationale essaiera de montrer que nous sommes nombreux à ne pas être dupes.

JW

Pour en savoir plus :
<http://www.asile.ch/vivre-ensemble/>

Big Brother is watching Bienne

Jürg Scherrer est membre du Parti de la Liberté et municipal biennois. Il est chef de la police et réclame à cor et à cri depuis longtemps l'installation de caméras de surveillance en ville de Bienne, «pour lutter contre l'insécurité». Passons sur l'efficacité – discutable – de la mesure et sur les arguments – sécuritaires – qui sont avancés pour vendre ce projet digne des cauchemars de George Orwell. Arrêtons-nous plutôt sur le processus

politique auquel ce projet est soumis. Il est en effet particulièrement embrouillé.

Car Jürg Scherrer s'est fait minoriser au sein de la municipalité biennoise, qui a déclaré début mai qu'elle rejetait le règlement qui aurait permis d'installer des caméras de surveillance en ville. Le projet sera donc soumis au Conseil de ville en août et c'est... Jürg Scherrer qui devra expliquer au législatif pourquoi il faut refuser un projet

qui constituait pourtant le cœur de son programme électoral. Mais le numéro de guignol ne s'arrête pas là, puisqu'il semble qu'une majorité du Conseil de ville soit, elle, disposée à accepter le règlement que la Municipalité propose de rejeter. Il semble donc bien que les caméras finiront par déployer leur inutilité au centre des carrefours, du haut de poteaux en fer gris qui ne serviront que les besoins des chiens. Et que la – mauvaise – copie des mises en

scène spectaculaires du consensus helvétique qui nous est servie au niveau fédéral ait lieu à Bienne ou non, le débat ne volera pas plus haut pour autant. Mais à trop vouloir éviter les ruptures de collégialité et à faire passer les déclarations politiques pour des chaussettes qu'on change au gré du temps qu'il fait, n'est-ce pas la démocratie elle-même qui est desservie?

OL

Violence d'Etat en terre vaudoise: la mémoire qui pleure

Engagé depuis août de l'année passée, le bras de fer très rude autour du sort réservé aux tristement fameux «523» requérant-e-s débouté-e-s dans le canton de Vaud connaît actuellement un durcissement insoutenable. Contre un soutien populaire indéniable et qui résiste depuis des mois, contre l'opposition unie des forces de gauche et des Eglises, contre l'avis des trois conseillers d'Etat socialistes et des Verts, la majorité du Conseil d'Etat vaudois a donc décidé que l'on peut contraindre à quitter la Suisse par la force policière des rescapés des

campes de la mort, des femmes, des hommes et des enfants qui vivent dans le canton depuis de très nombreuses années. Des personnes qui ont presque toutes vécu et subi dans leur propre chair l'horreur de la guerre. Les premières mises sous mesure de contrainte ont eu lieu. Avec ellesce sont ces destinées humaines que l'on brise à nouveau.

Qu'un ministre UDC, Jean-Claude Mermoud, touche le fond n'est guère surprenant. Que les ministres de la dite «droite bourgeoise» le suivent, est autrement plus révoltant. Après l'empresse-

ment avec lequel les conseillers aux Etats PDC et PRD ont voté le durcissement anti-constitutionnel de la Loi sur l'asile en violant au passage des principes fondamentaux du droit international, voici la droite en terre vaudoise disposée à cautionner le recours à la violence d'Etat contre des personnes vulnérables. Le groupe du PRD au Grand Conseil soutient, à quelques exceptions près, la position de ses élu-e-s de l'exécutif. Une position que le parti socialiste vaudois (PSV) analyse avec pertinence dans un récent communiqué de presse:

«Force est de constater que le Parti radical vaudois (PRDV), par l'entremise de ses représentants au Conseil d'Etat a franchi le rubicond et imite son grand frère fédéral dans un durcissement déraisonnable de la poli-

tique d'asile. (...) Cette erreur politique grave illustre l'impasse dans laquelle se trouve ce parti et hypothèque la constitution prochaine d'une politique migratoire humaniste. La gestion de ce dossier par les radicaux est incompréhensible et décevante. En suivant naïvement un ministre UDC, le PRDV emprunte un chemin qui ne mènera qu'à la catastrophe.»

Et pourtant, le canton de Vaud comptait encore il y a peu parmi les plus «humanistes» en matière de politique d'asile. Et pourtant, on continue à ressasser, y inclus dans nos milieux, que la Suisse «à une tradition humanitaire» à défendre. Pour que cette phrase ait à nouveau une raison d'être, beaucoup doit changer dans ce pays.

PhMi

L'ARGOVIE À L'AVANT-GARDE

Depuis 2001, quatre communes argoviennes mandatent une entreprise privée de sécurité, la firme *Sisec*, pour assurer les fonctions de police communale. Coût total annuel : 200'000 francs. Bien que contraire à la loi, cette privatisation des fonctions de maintien de l'ordre public est vivement saluée par les autorités politiques locales. «La police ne peut pas nous offrir les heures de présence dont nous avons besoin», déclare par exemple la syndique de Widen, un des quatre villages concernés.

Ayant auparavant travaillé comme videurs dans des boîtes de nuit voire en tant que spécialistes des sports de combat, les «policiers» de *Sisec* disposent d'une simple formation de gardes du corps. Pas besoin donc de leur faire suivre le parcours traditionnel d'un policier «normal». Pas besoin non plus de leur payer un salaire à la hauteur de ceux versés par les pouvoirs publics. Actuellement, le parlement cantonal débat d'une nouvelle loi sur la police dont l'entrée en vigueur en 2007 devrait en principe revenir en arrière sur ces pratiques inquiétantes. Un exemple qui montre en tout cas vers où peut pointer la politique dans une des régions de Suisse sous domination de l'UDC.

PhMü

Source : NZZ am Sonntag, 24 avril 2005.

ASILE: DARK MERMOUD ET LA VOIX DE SON MAÎTRE



Au foyer de l'inégalité

Un ouvrage récent retrace la division sexuelle du travail en Suisse, pendant les années 1930 et 1940.

En 1946, des grèves éclatent à Genève, Bienne et La Chaux-de-Fonds dans un secteur horloger où l'on fabriquait des cadrans de montre en métal. Ces grèves sont déclenchées par des ouvrières fatiguées de n'obtenir que des salaires inférieurs de 25% environ à ceux des hommes. Le syndicat de l'horlogerie, l'ancienne FOMH, intervient pour régler le conflit. Son délégué, René Robert, menace l'Association patronale de réclamer l'égalité salariale entre hommes et femmes. Mais René Robert cherche surtout à protéger le statut des ouvriers, plus que celui des ouvrières. En effet, si le principe de l'égalité salariale était appliqué, pourquoi les hommes ne gagneraient-ils pas moins? Pour René Robert, plus que l'égalité salariale, il s'agit donc d'obtenir que les femmes ne puissent pas avoir de «travail égal», qu'il y ait toujours un petit quelque chose qui différencie le travail de l'ouvrière de celui de son collègue masculin, et que la «concurrence déloyale» du travail féminin puisse ainsi être évitée.

Cela s'appelle la division sexuelle du travail. Et entre l'univers masculin des patrons et celui – masculin aussi – des appareils syndicaux, il n'y avait alors pas besoin de discuter longtemps

pour s'entendre sur la nécessité de son maintien, au détriment des ouvrières en grève.

CAS CONCRETS, LOGIQUES SIMILAIRES

Cette division sexuelle du travail, sa construction et reconstruction dans la période chamboulée de la Suisse de l'entre-deux guerres et de la Deuxième Guerre mondiale est au centre d'un ouvrage récent qui rassemble les contributions de quatre historiennes. Une première étude analyse les tentatives qui ont été faites au cours des années trente en Suisse pour contraindre les femmes mariées – particulièrement les institutrices – à cesser leur activité professionnelle durant la crise. Ces tentatives certes souvent demeurées à l'état de projet ont pourtant contribué à faire admettre l'idée que le droit au travail des femmes – (surtout!) qualifiées – n'allait pas de soi. Une seconde étude analyse la politique patronale pratiquée à l'égard des femmes durant la période de la guerre et montre que la gestion particulière de la main-d'œuvre durant la guerre n'a pas permis aux femmes de prendre la place des hommes, comme on l'a parfois cru. Elle visait d'abord à maintenir sur le

terrain professionnel un ordre social basé sur l'infériorité du salariat féminin. Cette discrimination est ensuite analysée de façon concrète dans une troisième étude portant sur le cas de l'entreprise Paillard SA, à Sainte-Croix (VD). La dernière étude porte sur le conflit dont il a déjà été question plus haut, dans le secteur du cadran métal à la fin de la guerre.

LA PAIX DU TRAVAIL: SUR LE DOS DES FEMMES?

La force de cet ouvrage est d'abord de montrer que le terrain neuf et trop souvent négligé de l'histoire des genres recèle des clés d'interprétation essentielles pour saisir l'histoire économique et sociale de la Suisse de cette période. Ainsi, par exemple, la paix du travail; cet helvétique consensus entre syndicat et patronat scellé durant la guerre n'aurait-il pas été construit sur le dos des salariées – et des immigré-e-s

– discrètement confiné-e-s à un statut professionnel «naturellement» inférieur?

La force de l'ouvrage est aussi d'avoir su relier quatre études de cas différentes et de les regrouper dans un ensemble harmonieux qui permet au lecteur de dégager une vision d'ensemble cohérente du travail féminin durant la période étudiée. Un ouvrage pionnier, dont le mérite est d'autant plus grand que le travail féminin de l'époque, confronté au déni de sa nécessité, n'a laissé que peu de traces.

Olivier Longchamp

A lire: Sabine Christe, Nora Natchkova, Manon Schick, Céline Schoeni, , Au foyer de l'inégalité. La division sexuelle du travail en Suisse pendant la crise des années 30 et la Deuxième Guerre mondiale, Lausanne, Antipodes, 2005.

EN BREF

Stand Up, Speak Up... et achète!

La saison 2004-05 de football a ramené sous les projecteurs un problème récurrent dans les stades: le racisme. Pour combattre ce fléau et sensibiliser chacun-e à la nécessité d'un tel combat (jusqu'à tout va bien), la campagne «Stand Up, Speak Up» («Lève-toi, Exprime-toi», en gros) a été lancée, notamment à travers un spot publicitaire où les joueurs Thierry Henry, Ronaldinho ou encore Adriano faisaient appel à la conscience de chacun-e. La participation des spectatrices consistait à acquérir contre une modique somme le bracelet symbole de la lutte. Or, le point commun entre les footballeurs ayant participé à cette campagne, en sus de leur combat, est que tous sont sous contrat avec Nike, instigateur de l'initiative et... fabricant des bracelets en question, qui se sont vendus par millions. Du coup, opération marketing réussie, sous couvert d'initiative humanitaire! C'est bien connu, la bonne conscience est l'ennemie de la conscience, et les bracelets «Made in Thailand» (ou ailleurs) qui combattent le racisme, sont probablement une des plus grosses aberrations dont le football aura su nous gratifier.

LANATA, LA CRÈME DU JOURNALISME ARGENTIN

La comparaison avec Michael Moore est facile mais trop réductrice. L'embonpoint des deux journalistes est certes similaire, mais le combat de Jorge Lanata est plus féroce. C'est que l'Argentin aime à se pourfendre. Alors qu'il a vingt-sept ans, il fonde le journal satyrique "Página 12" et révolutionne le journalisme de son pays: il informe en se moquant autant de ses victimes que des convenances. Il fustige par exemple la politique néo-libérale de l'ex président Carlos Menem, scandalise l'opinion en dévoilant les frasques et les affaires de corruption d'Hommes d'État argentins ou encore milite pour un anti-impérialisme obstiné.

Mais encore, il faut lui attribuer deux best-sellers, des émissions de radio, des clips vidéo de rock et des documentaires tels ceux qu'il prépare actuellement pour la chaîne de télévision indépendante américaine HBO (qui produit la série "Les sopranos" par exemple) ou celui qu'il a tourné en 2004, "Deuda", sur la dette du Tiers monde, qui est - difficilement - disponible en DVD depuis fin avril...

Le côté obscur de la Force

«Le capitalisme porte en sa nature profonde les causes mêmes de son implosion à venir».

Ce sont peu ou prou ces mots que Rosa Luxemburg, jadis, écrivit. Mais que voulait-elle dire exactement? Excellente question, merci de l'avoir posée. N'en déplaise à Rosa, il est parfois des binômes qui font l'histoire. Ainsi, le nom de tel ou tel héros à une époque donnée n'a été consacré à la postérité qu'une fois accosté à un acolyte. Qu'en eut-il été d'Antoine sans Cléopâtre, de Pierre Curie sans Marie, de Starsky sans Hutch ou de Bernard sans Henri Lévy, pour ne citer qu'eux? Pas étonnant alors que Rosa ne doive trouver un allié de choix pour que son œuvre connaisse une apothéose définitive. Un allié qui s'est enfin matérialisé: George Lucas, l'instigateur de «Star Wars», à l'honneur sur vos écrans suite à la sortie récente du dernier épisode de la saga, lancée il y a bien longtemps, mais dans cette galaxie.

Rosa et George, donc, pour l'éternité. J'en entends déjà qui grincent, leur «Manifeste» prêt à m'être jeté à la face et leur BVR adressé à *Pages de gauche* prenant tout droit le chemin de la déchetterie. Du calme camarades, et à vos pavés, car l'heure est proche! Les millions de profits générés par la sortie du film ou le *merchandising* lié aux frasques du brave Obi-Wan Kenobi ne sont finalement que bien peu de choses en comparaison de la victoire éthique que cette œuvre représente pour l'entier de la communauté socialiste et du jour nouveau qu'elle annonce. L'explication tient en un temps et se réfère aux nombreuses personnes qui vont aller voir le film durant leurs heures de bureau, certainement lassés de tant d'aliénation: une étude américaine s'est penchée sur le taux d'absentéisme à prévoir sur les lieux de travail aux Etats-Unis lors de la première semaine de diffusion du film. Taux qui devrait engendrer, à l'échelle de l'entier de l'économie américaine, une baisse de la productivité équivalente à une perte nette de 600 millions de dollars! Une «Guerre des Etoiles» tous les mois sur un an, et les USA se pètent la gueule, CQFD. Alors merci qui?

Maurizio Colella



EN BREF

Dans la jungle urbaine

Un quotidien genevois relatait, il y a quelques jours, le combat d'un consciencieux avocat du bout du lac: il est des gendarmes couchés dont la hauteur s'avère non conforme aux normes en la matière. «La hauteur de ce décrochement vertical (*en référence au plus délinquant des gendarmes couchés genevois, ndlr.*) est de quinze à seize centimètres alors que la hauteur maximale prescrite par la législation est de douze centimètres», dit-il. Outre un problème de sécurité, les traces au sol font état des dégâts subis par les carrosseries face à cet obstacle urbain. En attendant l'issue de cette histoire, notre méticuleux ami montre la voie à suivre, car «il roule en voiture tout terrain, lui qui n'est autre que le conseiller juridique de l'association Pro 4 x 4». Sic!

MC

NDLR

3 ans d'existence, ça se fête

Pages de gauche fête ses trois ans d'existence. Avec l'été, son 36^{ème} numéro arrivera dans votre boîte aux lettres. Et trois douzaines, c'est un chiffre digne de célébration. Votre rédaction préférée planche donc depuis quelques mois sur un projet de numéro spécial de 32 pages. Celui-ci présentera des articles de fond regroupés autour de six thématiques pour essayer de comprendre où va la Suisse aujourd'hui. Il offrira un tour d'horizon des dossiers politiques que nous avons traités de façon prioritaire au sein de ces pages. Il proposera aussi un clin d'œil à ces trois années écoulées en forme de rétrospective, et quelques pages que les collectionneurs s'arracheront sans aucun doute dans quelques années. Notamment une double page avec nos plus belles caricatures. Nous affûtons nos plumes et contactons déjà les stars qui y collaboreront.

Mais sans public, notre journal ne serait rien. Et pour le manifester concrètement, la rédaction a décidé d'inverser les rôles pour un concours qui durera une page. Voici de quoi il s'agit:

Concours

Toi, lectrice, lecteur deviens une star et fais-nous donc parvenir d'ici au 1^{er} juillet prochain et sur carte postale tes idées, tes angoisses, tes réponses sur le thème «Où va la Suisse?». Les propositions les plus originales, déjantées, brillantes, et colorées seront publiées. Et les plus belles cartes postales aussi. Le concours est ouvert à tou-te-s et même aux collaboratrices et collaborateurs de *Pages de gauche*. Des abonnements cadeaux récompenseront les plus méritant-e-s.

Pour participer:
Pages de gauche
CP 7126
1002 Lausanne

Herman Hertzberger

«L'investissement et l'amour porté à un lieu seront proportionnels au pouvoir et à la responsabilité de ses usagers qui ainsi en deviendront de véritables habitants.»

Tiré d'un texte intitulé «Le Royaume public», de Herman Hertzberger, architecte né à Amsterdam en 1932. Il a sa propre agence dans la même ville depuis 1958. Il a également enseigné l'architecture à Amsterdam, Delft et fut professeur invité dans de nombreuses universités aux Etats-Unis, au Canada et notamment



à Genève en 1982-1983. Constructeur de nombreux logements, écoles et bâtiments publics, son travail est marqué par une attention très fine à l'usage

et l'appropriation de l'architecture par ses usagers, des gradations subtiles entre l'espace privé et public, les seuils, les espaces communs, etc.

AGENDA

9 juin

Café Politique – «L'émergence de la Chine dans l'économie et la politique internationales. Quelles implications pour la Suisse?» avec Gérard Bérout, de SinOptic, services et études du monde chinois.
20h30, Brasserie La Bavaria, Lausanne.

10 - 14 juin

Marche mondiale des femmes.
Zurich, Vendredi 10 juin 2005 – Bâle, Vendredi 10 juin 2005 – Berne, Samedi 11 juin 2005 – Lucerne, Samedi 11 juin 2005 – Neuchâtel, Dimanche 12 juin 2005 – Genève, Mardi 14 juin 2005 – St-Gall, Mardi 14 juin 2005.
<http://www.marche-mondiale.ch/f/>

11 juin

Congrès du Parti Socialiste Neuchâtelois.
18h15, Salle des spectacles, Couvet.

11 - 12 juin

Fête du développement durable – «Bien dans ma maison, bien sur la planète!»
Sa 11h00 - 23h00, Di 10h00 - 19h00, Plaine de Plainpalais, Genève.

18 juin

Manifestation nationale «La Suisse, c'est nous» à l'occasion de la Journée des réfugié-e-s.
14h00, Waisenhausplatz, Berne.

18 juin

Assemblée des délégué-e-s de la Jeunesse Socialiste Suisse.
10h30, Berne.

25 juin

Assemblée des délégué-e-s du Parti Socialiste Suisse.
11h15, Forum Fribourg, Fribourg.

JAB
1002 Lausanne

Pages de gauche
Mensuel d'opinions socialistes

Paroles... immobilières

Interview du directeur de Gérofinance SA, président de la Fédération Romande Immobilière:

- Vous n'êtes donc pas un adepte de Proudhon, ce communiste français avant la lettre, qui écrivit, au siècle passé, «la propriété, c'est le vol»?

«Évidemment non. Et je vous ferai grâce de rappeler l'échec des systèmes collectivistes. L'être humain est ce qu'il est. Il ressent le besoin d'avoir un toit et s'y sent tout simplement plus à l'aise si ce toit lui appartient.»

- En fait, un propriétaire n'est-il pas souvent un «ancien locataire qui ne s'en rappelle plus»?

«Que ce soit un ancien locataire, c'est tant mieux. Cela prouve que nos efforts de promotion ont été efficaces. Finalement peu de gens naissent propriétaires, ils le deviennent.»

- Certains disent que les propriétaires sont une sorte de caste, une élite?

«C'est aberrant!! La possession de biens matériels ne vous rend pas élitaire pour autant. La propriété n'est pas une chasse gardée. La porte est grande ouverte. Plus un pays comprend de propriétaires, plus il est économiquement démocratique. Au demeurant, parmi les membres d'une Chambre immobilière, il y a plusieurs «sortes» de propriétaires: on ne confondra pas le petit propriétaire de villa avec la caisse de pension qui a placé une partie de ses fonds dans la pierre... Et ni l'un ni l'autre avec à l'autre extrême le propriétaire d'immeubles locatifs qui gagne sa vie avec les loyers qu'il encaisse chaque mois!»